



Municipalité de Sainte-Gertrude-Manneville

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit :

AVIS DE MOTION – PROJET RÈGLEMENT # 128-2023 RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 Mars 2023 un avis de motion ainsi que la présentation du règlement est donné par Monsieur le conseiller François Binet, que le conseil adoptera le règlement # 128-2023 relatif à la démolition d'immeubles à la prochaine séance ordinaire qui se tiendra le lundi 3 Avril à 19h30 au 391 route 395, Ste-Gertrude-Manneville.

Le projet de règlement vise à :

Assurer le contrôle de la démolition des immeubles patrimoniale en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet;

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à venir consulter le projet de règlement au bureau municipal durant nos heures d'ouverture.

Donné à Ste-Gertrude-Manneville, ce quatorzième jour de Mars, deux mille vingt-trois.

Sandra Boutin
Directrice générale et
Greffière-trésorière